

Henri Alleg (né en 1921)

La Question

La censure à l'heure des indépendances

L'arrestation d'Henri Alleg par les parachutistes de la 10^e division blindée, le 12 juin 1957 en Algérie, survient dans un climat de jour en jour plus délétère pour les partisans de l'indépendance algérienne. Deux ans auparavant, alors que l'insurrection menée par le FLN (Front de Libération Nationale) fait rage, la loi du 3 avril 1955 déclare l'état d'urgence et donne pouvoir aux autorités administratives de « prendre les mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radio-phoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales. » Premier ouvrage à tomber sous le coup de la loi, le livre de Colette et Francis Jeanson, *L'Algérie hors-la-loi*, paru à la fin de cette même année au Seuil, et dans lequel le lecteur peut découvrir des propos aussi insoutenables pour les tenants du parti des colons que : « Ce n'est pas être défaitiste, ni anti-français, que de vouloir regarder en face une situation où se trouve inscrite pour la France, et depuis un certain temps déjà, sa totale défaite. », est retiré des ventes à la mi-janvier 1956. *L'Algérie hors-la-loi* sème d'autant plus la consternation que ses auteurs sont les premiers Français à s'insurger contre « l'écrasement colonialiste de l'Algérie » et à soutenir la légitimité de la lutte du FLN.

Si le livre des Jeanson est une victime *littéraire* de la loi de 1955, *Alger républicain*, journal dont les colonnes s'attachent à répercuter les sentiments de toutes les tendances de l'opinion algérienne, est

sans doute le premier organe de presse à être interdit de kiosque. Henri Alleg, son directeur jusqu'à ce que la loi le destitue de ses fonctions, et par ailleurs membre du parti communiste algérien, entre en clandestinité afin de se soustraire à une interpellation chaque jour plus menaçante.

Il n'y échappe pourtant pas... Mais une arrestation par les membres de la 10^e D.B. relève de modalités particulières. Pendant un mois, Henri Alleg est torturé à l'eau et à l'électricité au fond des sous-sols d'une villa d'Alger.

Transféré ensuite à la prison de Barberousse, il entreprend de coucher sur le papier, évidemment en cachette de ses geôliers, le récit de sa détention et d'en confier le manuscrit à ses avocats, qui le remettent finalement à Jérôme Lindon, directeur des éditions de Minuit. L'homme est aux premières loges du combat intellectuel pour la décolonisation, il connaît les risques, s'attend à un procès, son auteur emprisonné ne cachant rien des noms des officiers responsables des horreurs qu'il a subies. Le témoignage arrive en librairie le 12 février 1958. Son titre est sans équivoque : *La Question* ! Un mois et demi plus tard, l'ouvrage est saisi. Pourtant, le « mal » est fait, plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires se sont écoulés, Sartre, Mauriac et quelques-uns des noms de l'intelligentsia hexagonale en ont rendu compte, plongeant le pouvoir dans un embarras qui ne fait qu'ajouter à son incapacité à maîtriser une insurrection dont l'ampleur ne cesse de croître. ❧

DOCUMENTS

HENRI ALLEG

LA
QUESTION



LES ÉDITIONS DE MINUIT

» Livre écrit par Henri Alleg, durant sa détention à Barberousse, et saisi un mois après sa parution en 1958 aux éditions de Minuit.